



Bruxelles, le 14 octobre 2022  
(OR. en)

13512/22

FIN 1063  
INST 369  
PE-L 35

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	13208/22
Objet:	Virement de crédits n° DEC 19/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022

---

1. Le 5 octobre 2022, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 19/2022, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement financier<sup>1</sup>.

La proposition vise à transférer un montant total de 41,72 millions d'EUR en crédits d'engagement de l'article 11 10 01 (*Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)*) aux articles 10 02 01 (Fonds "Asile, migration et intégration") et 10 10 01 (*Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)*), comme indiqué dans le document 13208/22.

---

<sup>1</sup> Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

2. Le virement est proposé dans le but d'augmenter le FAMI (29,72 millions d'EUR) de manière à renforcer l'enveloppe consacrée à l'aide d'urgence au titre du mécanisme thématique, pour laquelle la demande des États membres reste élevée. Au cours de l'année écoulée, l'aide d'urgence a principalement été utilisée dans le cadre de la guerre en Ukraine. L'augmentation demandée pour l'AUEA (12 millions d'EUR) est liée au déploiement d'experts et d'interprètes supplémentaires à la suite de la crise en Ukraine.
3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 11 octobre 2022.
4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
  - la proposition de virement de crédits, dont le texte figure dans le document 13208/22; et
  - le projet de lettre qui figure à l'ANNEXE de la présente note.

---

PROJET DE LETTRE

du: président du Conseil

à la: présidente du Parlement européen

copie:présidente de la Commission

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 4, du règlement financier du 18 juillet 2018<sup>1</sup>, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 19/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022.

(Formule de politesse).

---

---

<sup>1</sup> Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).